

Taxe d'accise

M. Chrétien: Arrivons-en à l'article.

M. Hnatyshyn: Je sais que le ministre est nerveux, gêné et qu'il a honte de ce projet de loi.

M. Chrétien: Je veux qu'on en discute.

M. Hnatyshyn: Moi aussi, mais je veux parler tout d'abord d'une partie de ce bill qui, à mon avis, constitue une régression du point de vue parlementaire. Je n'arrive pas à comprendre à quoi pensent les pouvoirs publics ou le ministre des Finances en présentant une mesure de ce genre et en la défendant. Je le signale au ministre ici présent, afin qu'il puisse y penser et peser les choses avant que nous n'arrivions à l'étude de la disposition en question. Je veux qu'il ait le temps de réfléchir à la position à prendre. A mon avis, c'est un principe arriéré.

M. Chrétien: Arrivons-en au fait.

M. Hnatyshyn: Si le ministre veut nous faire savoir à présent qu'il est disposé à retirer sa disposition, je m'assiérai avec plaisir. Que dit le ministre? Que veut-il faire? Je veux savoir s'il est prêt à retirer sa disposition. Dans la négative, peut-être pourrait-il se tenir tranquille et laisser son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) faire les interruptions.

Si le ministre est ce parlementaire qu'il se prétend, s'il aime, comprend et apprécie le Parlement, il ne tolérera pas que ce genre de disposition soit inscrit dans une mesure comme celle-ci. Je vais m'asseoir à présent, car j'ai hâte de savoir quelle est la position du ministre à l'égard du Parlement.

M. Chrétien: Bravo!

M. Hnatyshyn: Si le ministre m'applaudit, je vais continuer. Les applaudissements m'encouragent toujours. Il s'agit d'une question grave, et j'aimerais que le ministre prenne la chose au sérieux. De plus en plus le gouvernement a tendance à glisser ce genre de disposition dans les mesures qu'il nous présente. Il est temps que le ministre mette un terme à cette tendance fâcheuse et propose un amendement au comité plénier pour retirer cette regrettable disposition du bill.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Laniel.)

[Traduction]

Sur l'article 1.

M. Mazankowski: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous donner des explications sur cet article? Pourrait-il nous en expliquer l'origine et dire à qui nous devons cet article?

● (1440)

Il pourrait peut-être, en même temps, justifier sa position. Comment peut-il être d'accord pour augmenter de près du double la taxe sur le transport aérien, surtout en période d'austérité. Il demande à tous les Canadiens de se serrer la ceinture. Il demande aux syndicats et à l'industrie de faire preuve de modération. Pourtant, voilà un service assuré par le gouvernement fédéral dont le tarif augmente pratiquement du double. Cette hausse dépasse de loin le taux d'inflation même s'il est très élevé au Canada.

Hier, le ministre m'a entendu, j'en suis sûr, citer les fautes innombrables que le vérificateur général a signalées dans son dernier rapport au sujet de la mauvaise gestion, du manque de contrôle et du dépassement des budgets de son ministère. On augmente cette taxe dans le but de compenser ces pertes, de payer pour tout ce gaspillage, ces extravagances et cette incurie.

J'aimerais également signaler les conséquences fâcheuses que cette mesure aura sans doute sur le tourisme. Hier, j'ai cité le rapport du gouvernement dont les recommandations vont directement à l'encontre de la politique gouvernementale. J'ai fait remarquer que le transport aérien était une nécessité dans les régions reculées du pays, et non un luxe. Bien souvent, c'est le seul mode de transport qui existe, et si l'on majore la taxe du double ce sont ceux qui doivent compter exclusivement sur le transport aérien qui en pâtiront le plus.

Je suis certain que le ministre s'est fait coincer. Je ne pense pas que l'idée vienne de lui. Si c'est le cas, j'aimerais qu'il le dise. Je pense qu'il s'est fait coincer par le ministre des Transports qui a perdu le contrôle de son ministère, et n'est pas capable de le gérer comme il faut. C'est très bien de vouloir faire payer les services par les usagers, mais le ministre nous dit qu'on n'applique pas véritablement ce principe. J'aimerais qu'il s'explique mieux. A-t-on l'intention de récupérer la totalité des coûts de tous les services fournis par le gouvernement? Nous en sommes maintenant au point où nous dépensons plus que tout autre pays occidental pour fournir des installations et d'autres services aux voyageurs. Nos frais sont certainement plus élevés ici qu'aux États-Unis.

Il y a présentement un différend entre le Canada et les États-Unis au sujet des tarifs aériens. Comme nous traversons une période d'élargissement de la réglementation, il est certain que les Canadiens et les Nord-Américains en général associent la déréglementation à une réduction des tarifs. Dans ce cas particulier on a empêché les sociétés aériennes américaines de réduire leurs tarifs pour les voyages entre nos deux pays. Tout cela découle des plans de recouvrement des coûts du ministre des Transports.

J'aimerais que le ministre des Finances nous dise qui a fait cette proposition: Est-ce lui ou le ministre des Transports? Je crois qu'il fait le sale travail du ministre des Transports. Est-il d'accord avec la déclaration du sous-ministre des transports qui a vivement critiqué le vérificateur général parce que celui-ci avait signalé des cas où il y avait eu un contrôle insuffisant des coûts et une mauvaise gestion financière au sein du ministère?